



FRANCE

Avenir lycéen, un jeune syndicat qui pose question

L'utilisation des subventions et les supposés liens avec le ministère suscitent la polémique

Avenir lycéen : personne ou presque n'avait entendu parler de ce syndicat, apparu au plus fort de la contestation contre la réforme du lycée, en décembre 2018. L'organisation, qui revendique quelques dizaines de membres actifs et 400 adhérents sur 2,2 millions de lycéens, se trouve depuis quinze jours au cœur d'une polémique.

Celle-ci est partie d'une enquête de *Mediapart*, qui le 8 novembre, a fait état de subventions accordées au syndicat en 2019, dont une bonne partie aurait été dilapidée. *Libération* a pris la suite le 21 novembre, dépeignant Avenir lycéen comme un instrument créé de toutes pièces pour « servir les intérêts » du ministre de l'éducation.

Depuis, le monde politique et les réseaux sociaux s'emballent, opposant ceux qui dénoncent un « Blanquergate » à ceux qui, à l'instar de Jean-Michel Blanquer, assurent que les médias ont construit « une affaire à partir de rien ».

Qu'est Avenir lycéen ? Dernier né dans un paysage syndical que se disputent notamment l'UNL, la FIDL et le MNL, le syndicat a été créé il y a deux ans, en pleine contestation de la réforme du bac. Nathan Monteux, Maxence Duprez et Marc-Olivier Lise, anciens élus dans les instances lycéennes, recrutent leurs adhérents dans les « conseils académique de la vie

lycéenne », parmi les 60 « super-délégués » du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL).

Plusieurs membres fondateurs sont « idéologiquement proches » de La République en marche (LRM), nous assure l'un d'eux. Dès sa création, et alors que la plupart des organisations de jeunesse appellent à bloquer les lycées, Avenir lycéen se positionne en faveur du dialogue avec le gouvernement. A peine né, il obtient, en mars 2019, deux des quatre sièges dévolus aux lycéens au sein du Conseil supérieur de l'éducation. De son action, on sait pourtant peu de chose – quelques communiqués, plutôt favorables à l'action du gouvernement, sont adressés à la presse.

Combien a-t-il touché d'argent public et qu'en a-t-il fait ? Avenir lycéen est soupçonné d'avoir dilapidé une partie des subventions accordées par l'éducation nationale pour un montant de 65 000 euros en 2019. Une somme qui, après seulement quelques mois d'existence, peut étonner.

Interrogé à ce sujet, le ministère de l'éducation défend deux critères d'attribution des subventions : la « représentativité » des associations et les projets qu'elles lui présentent. Cela expliquerait les fluctuations d'enveloppes enregistrées d'une année sur l'autre. En 2019, quand Avenir lycéen décroche sa première subvention,

l'UNL, elle, reçoit 40 000 euros (après 80 000 en 2018 et 2017).

A cette date, la FIDL qui s'était vue attribuer 80 000 euros en 2017, ne perçoit plus rien. L'Organisation internationale de la jeunesse, elle, reçoit 70 000 euros en 2019.

Sur les 65 000 euros accordés à Avenir lycéen, 40 000 euros auraient dû servir à l'organisation du congrès fondateur. La crise sanitaire ajourne ce projet. En revanche, une partie de l'enveloppe a, selon *Mediapart*, été dilapidée en frais de bouche, déplacements et autres dépenses. Et pourtant, au printemps, une nouvelle subvention de 30 000 euros est accordée à l'association. Le ministère assure qu'il ignorait à l'époque l'objet des dépenses. Un mail d'alerte est envoyé le 25 juillet au délégué national à la vie lycéenne, qui rappelle le syndicat à l'ordre. Jointe par *Le Monde*, la direction générale de l'enseignement scolaire affirme que l'information n'a pas circulé après ce courriel. Elle assure avoir « immédiatement procédé à la suspension de cette subvention après avoir appris l'affaire dans *Mediapart* ». Une enquête administrative, dont les résultats sont attendus mi-décembre, a été ouverte.

Quel écho l'affaire rencontre-t-elle au sein du gouvernement ?

« Si quelqu'un regarde [l'affaire] de près, il y a beaucoup de sauce et peu de lapin, comme on dit chez moi »,



a affirmé M. Blanquer, le 22 novembre sur RTL. A l'Assemblée, mardi, le chef du gouvernement lui a apporté son soutien : « *Le ministre aurait constitué un syndicat de toutes pièces, affirmations totalement, je vous le dis, dénuées de tout fondement.* » Jean Castex a salué la décision prise, Rue de Grenelle, d'élargir les contrôles des subventions sur dix ans à l'ensemble des associations lycéennes.

Le 20 novembre, les députés La France insoumise et plusieurs communistes ont réclamé une commission d'enquête parlementaire pour examiner le lien d'Avenir lycéen avec le « *pouvoir exécutif* ». En réponse, une trentaine de parlementaires, dont la députée des Yvelines Aurore Bergé, signent, le 23 novembre, une tribune sur *Atlantico*. Ils y dénoncent l'acharnement d'une « *mouvance politique bien organisée* » à gauche, qui reprocherait au ministre ses propos sur « *l'islamo-gauchisme* » visant une partie de l'opposition.

Les lycéens de l'UNL ont, eux, annoncé leur intention de porter plainte pour dénoncer une « *situation de favoritisme* ». Mathieu Devlaminck, son président, souligne un « *décalage entre l'importance réelle d'Avenir lycéen et les sommes accordées* ». La FIDL envisage de s'associer à cette plainte.

Avenir lycéen a-t-il été instrumentalisé? Les accusations de favoritisme et autres liens avec l'exécutif se basent en particulier sur l'enquête de *Libération*, qui met en cause l'ex-numéro 2 de la Rue de Grenelle, Jean-Marc Huart, devenu recteur de l'académie de Nancy-Metz. Sollicité, il n'a pas souhaité répondre à nos questions. Mais dans un entretien du 23 novembre à *L'Est républicain*, M. Huart assure n'avoir « *favorisé personne* », indiquant qu'il connaissait « *certains* » membres de ce syndicat, « *au même titre que d'autres élus lycéens qui siégeaient au conseil national de la vie lycéenne* ».

« *Que les jeunes d'Avenir lycéen*

soient proches de LRM, c'est leur droit, comme c'est le droit d'autres syndicats d'être proches de la gauche », défend-on dans l'entourage de M. Blanquer. Que des « *relations privilégiées* » aient pu se nouer entre ce ministère et des jeunes militants, cela n'étonne guère les historiens de l'école qui rappellent avoir vu se dessiner, dans les rangs des syndicats lycéens et étudiants, bon nombre de carrières politiques. Aucun, pourtant, n'a en mémoire la création d'un « *syndicat maison* ». Avec l'affaire Avenir lycéen telle qu'elle nous est contée, un cap symbolique serait franchi. ■

**MATTEA BATTAGLIA
ET VIOLAINE MORIN**